

Vous souhaitez un conseil juridique personnalisé ? CONTACTEZ-NOUS

Nathalie Chambaz, responsable
juridique juridique@sgdl.org

: La consultation est gratuite
pour les auteurs. Elle est
facturée 60 € TTC aux
héritiers pour une ouverture
de dossier.

Marine Tallemet juriste
juriste@sgdl.org

Adhérez à la SGDL

En devenant membre de la SGDL, vous rejoignez la plus grande communauté d'auteurs du livre :

- Vous apportez votre contribution à la défense du droit d'auteur ;
- Vous avez la possibilité de rencontrer et d'échanger avec des auteurs et des professionnels sur vos métiers et vos pratiques ;
- Vous bénéficiez de conseils personnalisés et de nombreux services.

Adhérez, c'est en étant unis que nous pourrons faire entendre notre voix !

Vous avez publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur, vous pouvez adhérer à la SGDL.

La cotisation annuelle est de 50 euros. Elle est partiellement déductible des revenus au titre du soutien à une association reconnue d'utilité publique.

Nous rencontrer

Hôtel de Massa
38 rue du Faubourg Saint-Jacques – 75014 Paris
Métro : Saint-Jacques (Ligne 6) / RER Port-Royal (Ligne B)
Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

Vous renseigner

www.sgdl.org







Conseils juridiques

Auteurs du livre,
la SGDL vous conseille
et vous accompagne

Vos droits, notre accompagnement personnalisé






En tant qu'auteur, vous êtes confronté à des questions liées à la création, la publication et l'exploitation de votre œuvre. Qu'il s'agisse de relire vos contrats, de maîtriser une négociation, de vouloir sortir d'une relation contractuelle ou de faire respecter votre droit moral, le service juridique vous accompagne et vous conseille pour défendre vos droits.

 • Analyse de contrat	 • Conseil fiscal et social
 • Accompagnement sur les problématiques de droit d'auteur	 • Aide à la résolution de litiges en phase pré-contentieuse

La consultation premier contrat

Vous êtes auteur, vous allez publier votre premier ouvrage (guide pratique, roman, essai, livre jeunesse, recueil de poèmes ou bande-dessinée...), la SGDL propose des consultations mensuelles. Ces consultations gratuites vous permettent de vous familiariser avec les notions juridiques du contrat d'édition et les spécificités de votre régime fiscal et social.

Le conseil juridique en quelques chiffres

-  • Près de **4 000** questions ou sollicitations d'auteurs sont traitées chaque année.
-  • Plusieurs centaines d'auteurs formés lors de sessions de professionnalisation, d'interventions en région, de formations agréées par la SGDL ou d'autres opérateurs partenaires.
-  • Près de **100** consultations premier contrat, dans l'année qui a suivi la création de ce service.
-  Ces interventions ont pour objectif de vous faire maîtriser les notions indispensables du droit d'auteur et du contrat d'édition.
-  • Conseils aux héritiers ou aux ayants droit lors de l'ouverture de successions.

Vous représenter

La SGDL agit tout au long de l'année pour défendre le droit d'auteur et vos intérêts dans un dialogue permanent avec l'ensemble de la profession.

En tant qu'auteur, vous êtes représenté par les auteurs membres du comité élu, et par les experts de notre équipe auprès du Centre national du Livre, du Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique, de l'AGESSA-MDA, de la Sofia, du Centre français de la Copie, du Conseil Permanent des Écrivains, de l'*European Writers' Council*, de l'*International Authors Forum*. Vos intérêts sont défendus au niveau national, européen et international, auprès des pouvoirs publics et des parlementaires français et européens.

Ces actions portent leurs fruits. Depuis 1838, la SGDL a été à l'initiative des principales avancées en faveur des auteurs (adaptation du contrat d'édition à l'ère du numérique, régime de retraite complémentaire, mutuelle, etc.).


BALZAC, UN ANNUAIRE DÉDIÉ

Afin de permettre aux éditeurs, producteurs et autres diffuseurs d'exploiter vos œuvres dans le respect de vos droits (patrimoniaux et moraux), la SGDL a développé un annuaire unique, gratuit et sécurisé.

En vous y référant, ainsi que votre bibliographie, vous et vos héritiers pourrez être contactés pendant toute la durée du droit d'auteur, et au-delà, pour toute nouvelle demande d'exploitation (traduction, adaptation audiovisuelle, adaptation graphique, etc.), dans le respect de la réglementation relative à la protection des données personnelles.

Balzac préserve le patrimoine immatériel qu'est la littérature. Ensemble, enrichissons-le et faisons vivre la création ! **Inscrivez-vous vite !**

.....

-  • Près de **1 500** demandes de recherche d'ayants droit sont traitées chaque année via l'annuaire Balzac des auteurs et ayants droit.